

Service Environnement

RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité du service public de
collecte et de traitement des déchets ménagers**

ANNEE 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES INDICATEURS TECHNIQUES 5

INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE 6

Collecte des ordures ménagères	6
Collecte sélective	12
Déchèterie	16
Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public	21
Evolution des ratios	22

INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT 23

Traitement des ordures ménagères	23
Traitement et valorisation des déchets collectés en déchèterie	24

LES INDICATEURS FINANCIERS 25

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 27

Montant annuel des principales dépenses de fonctionnement du service	27
Financement du service	28

PRESENTATION DES DONNEES ISSUES DE LA METHODE COMPTACOUT 29

Structuration des coûts	29
Répartition des charges, des produits et du financement	30
Hiérarchisation des principaux postes de charges	31
Coût des différents flux de déchets.....	32
Positionnement par rapport au référentiel national des coûts	34

PREVENTION ET COMMUNICATION 35

LE SUIVI ET LA QUALITE DU TRI 36

Les refus de collecte	36
-----------------------------	----

LA PREVENTION DES DECHETS 36

Programme Local de Prévention	36
Opération compostage.....	37
Opération broyage	37
Sensibilisation aux couches lavables	38

LA COMMUNICATION ORALE DE PROXIMITE 39

Animations scolaires	39
Lutte contre le gaspillage alimentaire	40
Accompagnement des associations	41
Sensibilisation des commerçants	41
Manifestations locales.....	42
Sensibilisation au jardinage au naturel	43
Développement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale	43

LES OUTILS DE COMMUNICATION 45

L'Eco Zéro Déchet.....	45
Les calendriers de collecte	46

LES PROJETS 2018 46

INTRODUCTION

L'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué l'obligation de présenter à l'Assemblée délibérante de la collectivité concernée le rapport annuel sur les services de collecte, évacuation ou traitement des ordures ménagères.

Dans le cas de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale exerçant la totalité de la compétence (collecte et traitement), un seul rapport annuel est établi.

Ce rapport comporte les indicateurs techniques et financiers prescrits par le décret du 11 mai 2000.

La troisième partie du rapport concerne la communication et la prévention des déchets.

La population prise en compte pour le calcul des ratios 2017 est 18 138 habitants (*Rappel : 17 737 hab. pour les calculs 2015*).



PARTIE 1

les indicateurs techniques

1) INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Mode de collecte

Depuis le 1^{er} juillet 2012, date de démarrage de la phase test de la redevance incitative, l'ensemble des communes est désormais collecté en **conteneurs individuels**.

Seul l'habitat vertical est collecté en bacs collectifs.



Répartition des conteneurs par commune

Des bacs roulants munis de puces électroniques de 80 L à 750 L ont été mis à disposition des particuliers et des professionnels pour la collecte individuelle des ordures ménagères résiduelles et assimilés selon une **grille de dotation** définie par le comité de pilotage « redevance incitative ».

Nombre de personnes	Volume de la poubelle
1 personne	80 litres
2 personnes	120 litres
3 personnes	180 litres
4 personnes	240 litres
5 personnes et plus	340 litres
Professionnels et logements collectifs	770 litres

Cette grille de dotation a été prévue pour que des foyers pratiquant le tri sélectif et le compostage individuel puissent, s'ils le souhaitent, stocker environ 4 semaines d'ordures ménagères résiduelles.

Le tri sélectif permet de détourner les déchets ménagers les plus volumineux (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, boîtes en carton, briques alimentaires, verre et papier) ce qui permet d'optimiser la capacité de la poubelle.

Le compostage individuel est un moyen de détourner les déchets fermentescibles ce qui permet de stocker les ordures ménagères pendant plusieurs semaines dans de bonnes conditions tant en terme d'odeurs que de salubrité.

Parc de conteneurs par commune

Communes	Nombre de bacs (Ordures ménagères + emballages) au 31 décembre 2016	Nombre de bacs (Ordures ménagères + emballages) au 31 décembre 2017
Kervignac	5 264	5 317
Nostang	1 401	1 412
Merlevenez	2 743	2 758
Plouhinec	5 720	5 820
Sainte-Hélène	1 272	1 291
TOTAL	16 400	16 598

Depuis le passage à la redevance incitative, le parc de bacs ne cesse d'évoluer en fonction des départs / arrivées des usagers.

Fin 2017, le service a comptabilisé **8 253 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles et 8 345 conteneurs pour les emballages recyclables.**

Plus 198 bacs en 2017 par rapport à 2016.

Cas particulier des conteneurs à contrôle d'accès par clé

Pour les foyers n'ayant pas la place pour stocker une poubelle individuelle, des **conteneurs collectifs d'apport volontaire à contrôle d'accès** ont été mis en place dans les bourgs des cinq communes. Ces conteneurs sont en accès libre, chaque ouverture du tambour étant comptabilisée informatiquement.



Les clés d'accès sont également proposées **aux propriétaires de résidences secondaires et de terrains de loisirs** dont les temps de présence sur le territoire sont courts et irréguliers.

De ce fait, des conteneurs ont également été installés sur chaque commune sur les lieux de passage et dans les secteurs de résidences secondaires et terrains de loisirs.

520 clés ont été distribuées dont 403 sur la commune de Plouhinec.

	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 / 2017
Nombre de clés distribuées	438	480	493	520	+ 5,47
Nombre de conteneurs à contrôle d'accès installés	21	21	21	21	-
Nombre de dépôts enregistrés	3 603	3 676	3 668	4 053	+ 10,50 %

Cas des professionnels

Pour les professionnels, la taille du bac a été ajustée à la production de déchets, 6 tailles de bacs sont proposées (80 L, 120 L, 180 L, 240 L, 340 L et 770 L).

Les professionnels peuvent avoir plusieurs bacs de taille identique ou différente.

Dans des cas spécifiques, des serrures ou cadenas peuvent être proposés pour les particuliers et professionnels.

Fréquence des collectes

Depuis le 1^{er} juin 2013, il n'y a plus qu'un ramassage tous les quinze jours de la poubelle verte. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une optimisation du service. L'objectif est de maîtriser le coût de la collecte des déchets tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

À l'unanimité, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) a validé cette demande de réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères. La CCBBO a ainsi obtenu une dérogation préfectorale pour deux ans, soit jusqu'à fin mai 2015.

Cette dérogation a été renouvelée le 1^{er} juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2019.

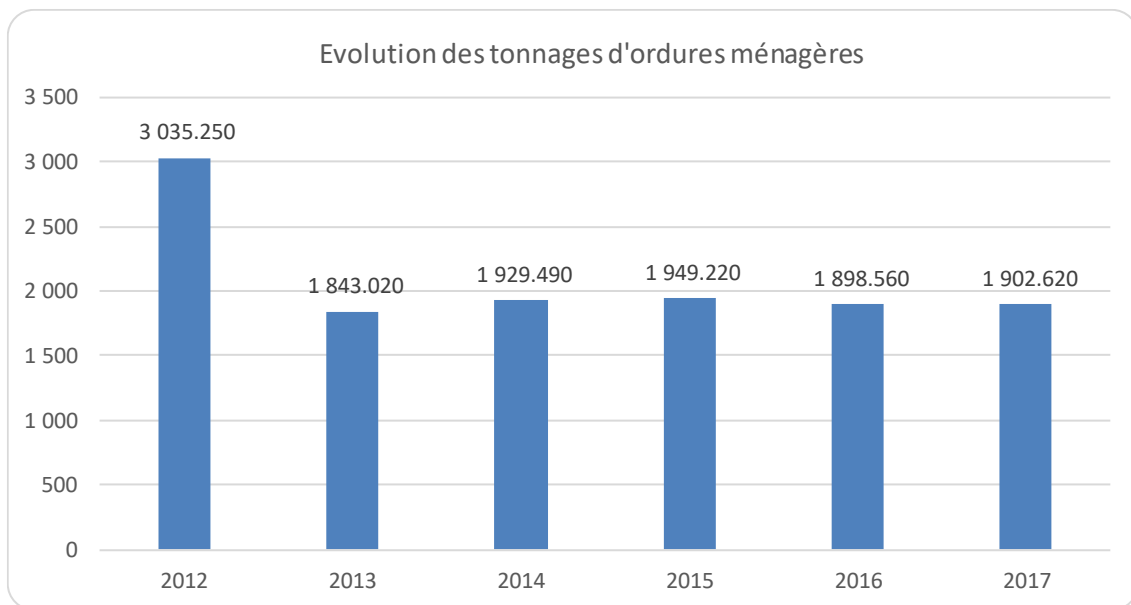
La fréquence de collecte hebdomadaire des ordures ménagères est maintenue pendant la saison estivale (juillet – août) pour les particuliers et toute l'année pour les gros producteurs et les métiers de bouche.

Gisement total d'ordures ménagères

Ci-dessous les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées par année :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 ^{er} TRIMESTRE	812.540	423.880	452.660	448.160	455.560	435.250
2 ^{ème} TRIMESTRE	822.620	445.060	458.100	471.320	465.780	465.700
3 ^{ème} TRIMESTRE	754.910	510.620	532.320	535.080	519.960	521.530
4 ^{ème} TRIMESTRE	645.180	463.460	486.410	494.660	457.260	480.140
TOTAL	3 035.250	1 843.020	1 929.490	1 949.220	1 898.560	1 902.620
Ratio (kg/hab./an)	178.270	108.250	111.370	109.896	104.673	104.897

Nota : populations prises en compte : 17 025 hab. en 2012 et 2013, 17 325 hab. en 2014, 17 737 hab. en 2015 et 18 138 hab. en 2016 et 2017



Après une légère diminution des tonnages d'OM en 2016, 2017 a connu une très légère augmentation de 0,21% soit **4 tonnes par rapport à l'année 2016**.

Le ratio est stable par rapport à 2016 : 104,9 kg/hab. en 2017.

Taux de présentation des bacs

Les données enregistrées sur le logiciel de gestion des collectes et de la facturation montrent une baisse du taux de présentation des bacs.

En 2017, le taux de présentation moyen était de **22,2 %**, soit sur un total de 8 253 bacs pucés en 2017, 1 835 bacs ont été présentés en moyenne chaque semaine.

Le taux de présentation global est stable par rapport à 2016 (21,77 %).

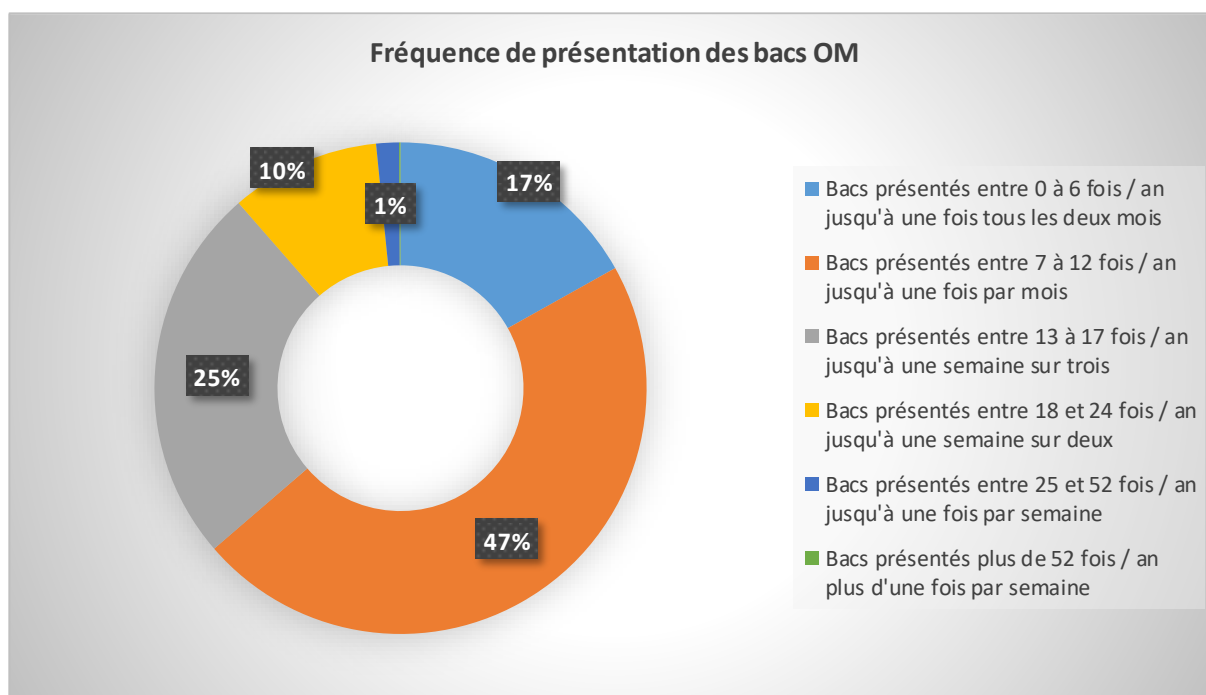
Si on considère uniquement les semaines de collecte estivales, en juillet et août, pendant lesquelles le camion de collecte passe une fois par semaine pour collecter les ordures ménagères, le taux de présentation reste stable à 40 % comme en 2016, ce qui s'explique notamment par l'occupation des résidences secondaires.

Ci-dessous, la fréquence de présentation sur l'année 2017 :

Fréquence	Correspondance à la semaine	2017	2016
Bacs présentés entre 0 à 6 fois / an	jusqu'à une fois tous les deux mois	1 468	1 153
Bacs présentés entre 7 à 12 fois / an	jusqu'à une fois par mois	4 071	4 106
Bacs présentés entre 13 à 17 fois / an	jusqu'à une semaine sur trois	2 166	2 031
Bacs présentés entre 18 et 24 fois / an	jusqu'à une semaine sur deux	856	677
Bacs présentés entre 25 et 52 fois / an	jusqu'à une fois par semaine	130	99
Bacs présentés plus de 52 fois / an	plus d'une fois par semaine	8	6

On note une majorité de bacs présentés jusqu'à une fois par mois suivi par une présentation jusqu'à une fois toutes les 3 semaines.

Il reste encore quelques bacs (8) présentés plusieurs fois par semaine (*gros producteurs*). Ces résultats montrent que les habitants se sont habitués à sortir leurs bacs en moyenne une fois par mois.



On constate que 64 % des bacs sont présentés entre 0 et 12 fois par an, soit jusqu'à une fois par semaine.

Anomalies de collecte

L'ensemble des anomalies de collecte sont enregistrées grâce au système d'identification installé sur les bennes de collecte. Les intitulés ont été modifiés en 2017 suite à un changement d'équipement (smartphones).

Commune	Autre	Bac cassé	Elagage	Prés. non conforme	Stationnement gênant	Travaux	Tri non conforme	Voirie	TOTAL
Kervignac	57	10	39	54	23	5	41	1	230
Merlevenez	25	9		31	5		18	1	89
Nostang	17	4	13	22	17	3	8	1	85
Plouhinec	76	24	5	64	17	6	60	2	254
Sainte-Hélène	14	4	7	14	2	1	19		61
TOTAL	189	51	64	185	64	15	146	5	719

Les adresses et noms d'utilisateurs sont ainsi récupérés, via le logiciel de facturation, grâce au numéro de puce, ce qui permet au service Déchets de réaliser des opérations ciblées de sensibilisation auprès des utilisateurs.

Il est à noter que l'anomalie « bac cassé » peut revenir d'une semaine à une autre sur le même bac s'il n'a pas pu être réparé ou changé.

b) COLLECTE SELECTIVE :

Afin de répondre aux exigences du schéma départemental, la C.C.B.B.O. a débuté une collecte sélective des emballages à recycler au printemps 2003.

Modes de collecte en place

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la collecte est désormais en **conteneurs individuels** sur l'ensemble du territoire pour les emballages recyclables.

Seuls les immeubles sont restés en conteneurs collectifs.



Pour certains cas particuliers (détenteurs de la clé pour les conteneurs collectifs à contrôle d'accès, oublis de collecte...), les dépôts en sacs jaunes translucides sont autorisés devant les habitations ou à côté des conteneurs collectifs à contrôle d'accès.

Pour les emballages en verre (114 colonnes) et le papier (93 colonnes), des points d'apport volontaire sont à la disposition des foyers sur les 5 communes de la CCBBO. Ces conteneurs sont vidés régulièrement par un camion grue d'un prestataire de service privé (SUEZ).



Fréquence de collecte des emballages

La collecte des emballages recyclables a lieu tous les 15 jours.

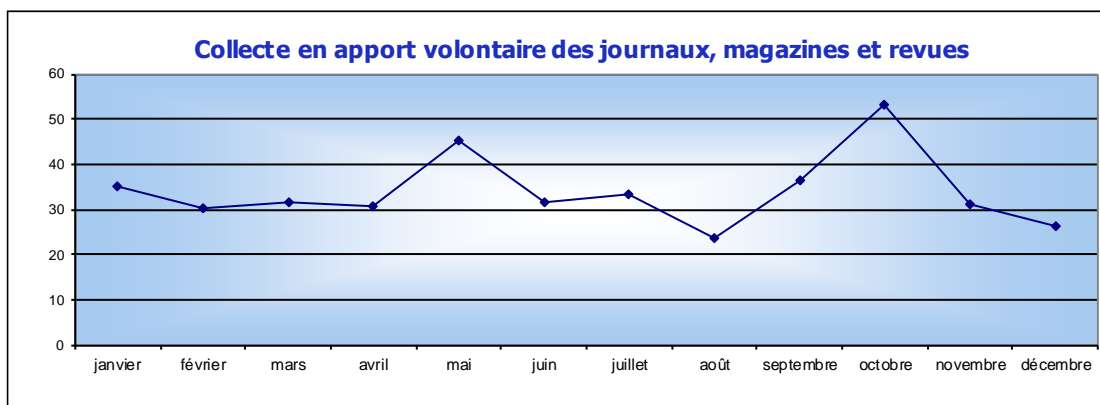
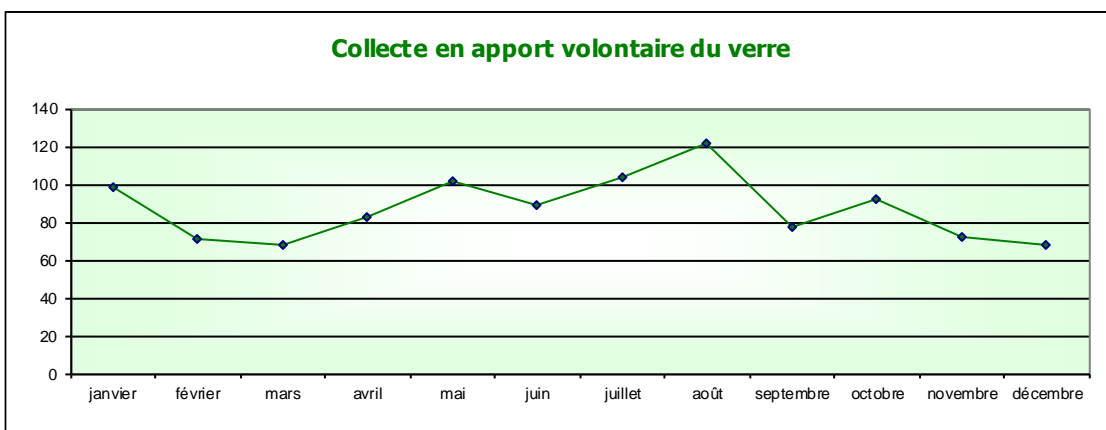
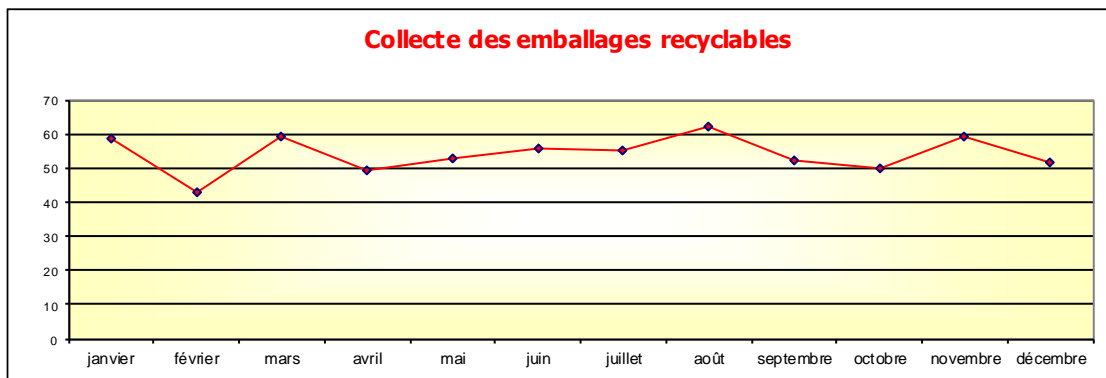
Tonnage de déchets recyclables collectés

	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	TOTAL
Tonnage	647.380	1 044.600	409.360	2 101.340
Ratios 2017 (kg/hab./an)	35.7	57.6	22.6	115.9

En 2017, un tonnage total de **2 101 tonnes de déchets recyclables** a été collecté et donc non incinéré.

Evolution mensuelle des tonnages de matériaux issus de la collecte sélective

Année 2017



Pour comparaison :

<i>tonnes</i>	2014	2015	2016	2017
EMBALLAGES	580.040	583.860	600.800	647.380
VERRE	989.84	971.780	1003.400	1 044.600
PAPIERS	519.460	454.980	432.160	409.360
TOTAL	2 089.34	2 010.62	2 036.36	2 101.34

Le tonnage d’emballages propres et secs a augmenté de 7,75 % entre 2016 et 2017 soit presque 46,5 tonnes en plus.

Une augmentation de 41 tonnes de verre et une diminution de plus de 22 tonnes de papiers ont été observées sur la collecte en apport volontaire pour l’année 2017. La baisse des tonnages papiers est ressentie également au niveau national suite aux multiples actions de prévention.

Ratio (kg/hab./an) des déchets recyclables collectés

<i>Kg/hab./an</i>	2014	2015	2016	2017
EMBALLAGES	33.5	32.9	33.1	35.7
VERRE	57.1	54.8	55.3	57.6
PAPIERS	30.0	25.7	23.8	22.6
TOTAL	120.6	113.4	112.3	115.9

Nous remarquons une augmentation du ratio des emballages recyclables depuis quelques années. Quant à lui, le ratio pour les papiers continue de diminuer.

Collecte des textiles

Fin 2017, la CCBBO comptait 23 conteneurs à textiles sur l’ensemble de son territoire.

Le tonnage collecté en 2017 est de **101,226 tonnes** contre 107,4 tonnes en 2016, soit un tonnage en légère diminution.

Ces résultats mettent en évidence un ratio de **5,6 kg/hab.** de textiles collectés.



Caractérisation des déchets collectés

Les refus de tri sont les déchets indésirables non recyclables que les usagers déposent dans le bac jaune.

La caractérisation des emballages collectés par le biais des bacs à couvercle jaune fait apparaître **un taux de refus moyen pour l'année 2017 avoisinant les 20,6 %** contre 18,38 % en 2016.

Ce taux de refus est exprimé en pourcentage du poids trié et non du volume : les erreurs de tri sont souvent des matériaux plus lourds que les emballages (ex. : le verre).

Le maintien du taux de refus est lié à un contrôle régulier du contenu des conteneurs par les ripeurs avant le vidage du bac. Ces refus de collecte sont ensuite suivis par l'agent terrain de la CCBBO qui apporte des conseils aux usagers.

Lors des caractérisations des échantillons d'emballages, nous observons comme refus des bouteilles ou des bocaux en verre, des barquettes alimentaires, des films plastiques, des papiers, des barquettes en polystyrène.

Ce taux de refus correct démontre que les usagers n'utilisent pas les bacs jaunes pour éliminer leurs ordures ménagères résiduelles.

Quant aux papiers, les indésirables comprennent essentiellement les films plastiques enveloppant les revues ainsi que des cartons.

Chiffres clés de la collecte sur l'année 2017

Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages :

57 922 km parcourus (56 614 km en 2016)

3 907 heures de collecte (4 049 h en 2016)

34 309 litres de carburant (31 654 L en 2016)

Collecte du verre et des papiers :

13 783 km parcourus contre 13 127 kms en 2016 (10 083 km pour le verre / 3 700 km pour les papiers)

434,5 heures de collecte contre 399,5 h en 2016 (0,17 ETP pour le verre / 0,068 ETP pour les papiers)

6 465 litres de carburant (45 L/100) contre 6 170 litres en 2016

Aucun accident de travail n'a été recensé lors des collectes du verre et des papiers en 2017.

Au niveau de la collecte en porte-à-porte, aucun accident de travail n'est à déclarer sur 2017.



DECHETERIE :

Personnel

En 2017, le personnel présent sur le site technique est le suivant :

- 2 personnes à temps complet pour le gardiennage de la déchèterie.
- 2 personnes à temps complet pour l'entretien des points d'apports volontaire, les remplacements en déchèterie et la maintenance des conteneurs individuels.

En effet, la communauté de communes a repris la **gestion des bacs en régie au 1^{er} janvier 2014**. Cette mission nécessite la présence d'un agent sur 1,5 à 2 jours par semaine (*livraison / retrait des bacs chez les usagers, lavage des bacs, gestion du stock*).

Horaires d'ouverture





Exploitation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchetterie	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	Jour de fermeture	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 13h30 – 17h15

Le quai de transfert n'est plus ouvert du fait de l'envoi de l'ensemble du tonnage des ordures ménagères résiduelles sur le site de l'usine d'incinération de Plouharnel.

Déchets autorisés en déchèterie

- déblais et gravats
- tontes de pelouses et branchages
- bois
- papiers et cartons
- ferrailles
- huiles mécaniques
- huiles végétales
- filtres à huile
- piles
- verre
- déchets d'activités de soins à risque infectieux
- déchets dangereux des ménages (DDM)
- textile
- cartouches et toners d'encre
- meubles (benne Eco mobilier installée depuis le 1^{er} juillet 2015)
- encombrants – plastiques – literie
- batteries
- lampes, néons
- D3E

Déchets autorisés à la déchèterie

Déchets non dangereux			 Déchets dangereux		
					
Bois	Cartons	Déchets verts	Batteries	Cartouches d'encre	DASRI ⁽²⁾
					
Ameublement ⁽¹⁾	Gravats/Déblais	Métaux	DDS ⁽³⁾	DEEE ou D3E ⁽⁴⁾	Huile de friture
					
Papiers	Textile	Verre	Huile de vidange	Lampes/Néons	Piles
					
Tout-venant	Bouchons	Capsules Nespresso	Radiographies		

(1) **Ameublement** : La CCBBO récupère les meubles dans le cadre du programme ÉCO-MOBILIER.

(2) **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

(3) **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques.

(4) **D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Veillez à ne pas mélanger les déchets dangereux aux déchets non dangereux lors de votre déplacement en déchèterie.

10

Déchets interdits en déchèterie

- éléments entiers de voitures ou camions
- ordures ménagères
- cadavres d'animaux
- produits toxiques (hors DDM)
- produits inflammables – explosifs – radioactifs
- déchets industriels
- graisses et boues de station d'épuration
- tous les produits liquides à l'exception des huiles de vidange et DDM
- amiante

Fréquentation de la déchèterie

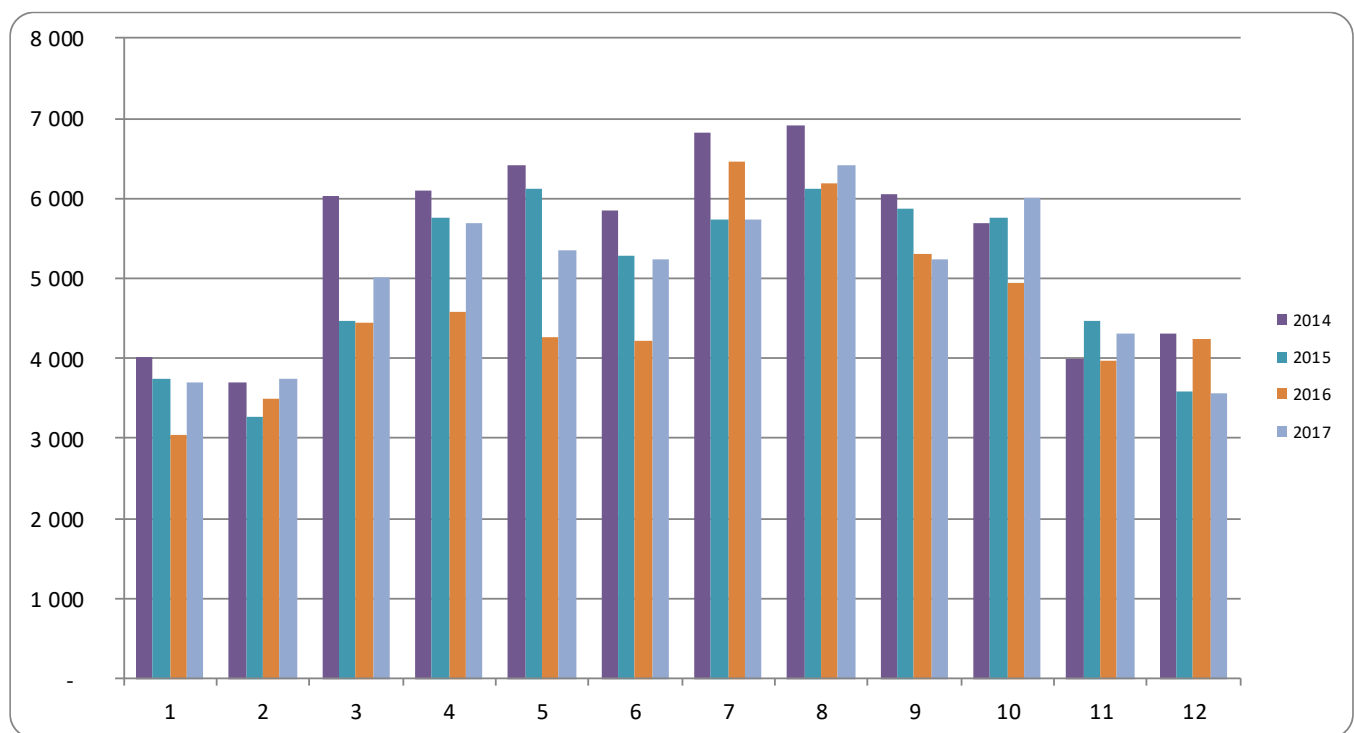
La fréquentation totale de la déchèterie de Merlevenez pour l'année 2017 s'élève à **60 046 usagers**, contre 55 162 usagers pour l'année 2016, ce qui représente **une augmentation de 8,85 %**.

Le ratio est de **3,3 visites par habitant** en 2017 contre 3 en 2016.

Le tableau suivant présente les fréquentations mensuelles de la déchèterie de 2014 à 2017.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
2017	3 688	3 755	5 018	5 690	5 361	5 247	5 739	6 421	5 241	5 999	4 315	3 572	60 046
2016	3 048	3 498	4 437	4 587	4 267	4 215	6 452	6 188	5 304	4 948	3 981	4 237	55 162
2015	3 752	3 274	4 461	5 747	6 129	5 275	5 726	6 123	5 878	5 749	4 477	3 583	60 174
2014	4 017	3 705	6 019	6 092	6 423	5 847	6 809	6 920	6 055	5 686	3 997	4 306	65 876

Evolution de la fréquentation de la déchèterie par mois et par année



Bilan des tonnages collectés en 2017

		2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 /2017
Entrées		65 876	60 174	55 162	60 046	8.85%
Tout Venant	T	1 183.17	1 044.44	984.86	934.00	-5.16%
	Rot	236	221	210	230	
Bois	T	316.44	296.26	340.72	348.72	2.35%
	Rot	71	71	87	107	
Ferraille	T	204.84	207.50	225.86	253.20	12.10%
	Rot	50	59	75	96	
Carton	T	130.17	125.51	127.72	129.34	1.27%
	Rot	57	58	72	100	
Déchets Verts	T	3 709.42	3 616.22	3 809.14	4 030.84	5.82%
	Rot	495	528	516	576	
Gravats	T	1 305.08	1 394.70	1 641.57	1 586.91	-3.33%
	Rot	123	127	148	157	
DEEE	T	140.41	153.40	171.18	172.82	0.96%
Piles	T	1,404	1.640	1.901	1.588	-16.47%
Néons / lampes	T	0.156	0.492	0.406	0.550	35.64%
Cartouches	T	0.0751	0.0452	0.142	0.130	-8.45%
Batteries	T	5,257	5.421	3.853	4.070	5.63%
Capsules Nespresso	T		0.641	0.680	0.660	-2.94%
Meubles	T		119.000	245.860	276.680	12.54%
DASRI	T	0.178	0.147	0.164	0.195	19.07%
TOTAL GENERAL		6 995	6 962	7 551	7 737	2.46%

Les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont augmenté en 2017 avec une production annuelle de 7 737 tonnes, soit + 2,46 %.

En termes de nature de déchets collectés, on peut noter une augmentation de quasiment tous les flux à l'exception du flux tout-venant qui a diminué de 5,16 %.

La diminution des tonnages de tout-venant (- 50 tonnes) est directement liée à l'installation de la nouvelle benne « meubles ».

Les tonnages de meubles ont évolué avec + 12,5 %.

Détail des tonnages des déchets diffus spécifiques - DDS (en tonnes)

Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)* ménagers, la CCBBO a conclu une convention avec EcoDDS, l'éco-organisme opérationnel agréé sur son périmètre et dont la responsabilité est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement. Certains flux ne sont pas pris en compte dans la REP et restent collectés par le prestataire de service TRIADIS

*Hors catégories indexées : 1. Produits pyrotechniques et 2. Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice.

Tonnes	TRIADIS	ECODDS	TOTAL 2017	Rappel 2016
Peinture, colle, vernis	3.009	11.348	14.357	7.830
Acides	0.007	0.009	0.016	0.014
Solvants	0.063		0.063	0.020
Phytosanitaires		0.549	0.549	0.198
Emballages vides souillés	5.329	2.269	7.598	6.867
Aérosols	0.061	0.087	0.148	0.044
Prod. Non identifiés	3.091		3.091	2.582
Comburant, chlorate		0.048	0.048	0.000
Radiographies	0.18		0.180	0.202
Bases	0.489	0.014	0.503	0.392
Huile végétale	2.134		2.134	2.099
Filtres à huile		0.620	0.620	0.453
Autres DDS Liquides		0.269	0.269	0.127
TOTAL	14.363	15.213	29.576	20.828
Articles pyrotechniques				0.032
Huile minérale (litres)	9 530		9 530	5 400

Le flux de déchets diffus spécifiques (DDS) est en augmentation par rapport à l'année 2016 (+ 8,75 tonnes).

Collecte des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	Nombre d'appareils 2017	Progression des flux 2016 / 2017
GEM HF *	47.4	49.9	56.8	1 121	+ 13,8 %
GEM F *	20.6	25.5	28.0	564	+10,1 %
ECRANS	32.2	35.2	23.3	1 371	-33,9%
PAM *	53.2	60.6	64.7	27 375	+6,8%
Total	153.4	171.2	172.8	30 431	+1%

La CCBBO, engagée aux côtés d'Eco-systèmes a ainsi collecté, en 2017, **172,8 tonnes d'anciens appareils électriques**, équivalent à 9,52 kg de D3E par habitant et par an.

*GEM HF : gros électroménager Hors Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière ...)

*GEM F : gros électroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)

*PAM : Petit électroménager en mélange

c) Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public :

Déchets des Services Techniques Communaux

Ces services ont accès à la déchèterie gratuitement pour y déposer les déchets issus de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Déchets banals des activités économiques (artisans, commerçants ...)

Seuls les établissements artisanaux et commerciaux dont le siège se situe sur l'une des communes de la C.C.B.B.O. ont accès à la déchèterie, selon les modalités suivantes :

- végétaux : 9,15 € HT / m³
- gravats : 9,15 € HT / m³
- tout venant : 12,20 € HT / m³

Le montant de ces recettes pour l'année 2017 s'élève à **1 592,10 € HT** contre 2 366,80 € HT en 2016. On constate que les dépôts professionnels facturés ont considérablement baissé sur l'année 2017.

Carton des professionnels

27 entreprises et commerçants bénéficient d'une collecte en porte-à-porte de leurs cartons professionnels (24 en 2016).

Ce ramassage a lieu tous les 15 jours.

Un tonnage de **22,740 tonnes** a été collecté en 2017 contre 22,260 tonnes en 2016, soit un tonnage équivalent.



Papiers de bureau



Depuis mars 2013, une collecte des papiers de bureau a été réalisée à titre expérimental sur 69 points de collecte (écoles, administrations et entreprises).

Un tonnage de **14,310 tonnes** a ainsi été collecté en 2017 contre 13,960 tonnes en 2016.

Le partenaire de ces collectes, cartons professionnels et papiers de bureau, est la Feuille d'Erable – entreprise d'insertion basée à Caudan.

Chiffres clés des collectes réalisées par la Feuille d'Erable :

Collecte des cartons :	2 669 km	289 litres de gasoil	255 heures
Collecte des papiers :	1 060 km	108 litres de gasoil	154 heures

d) Evolution des ratios :

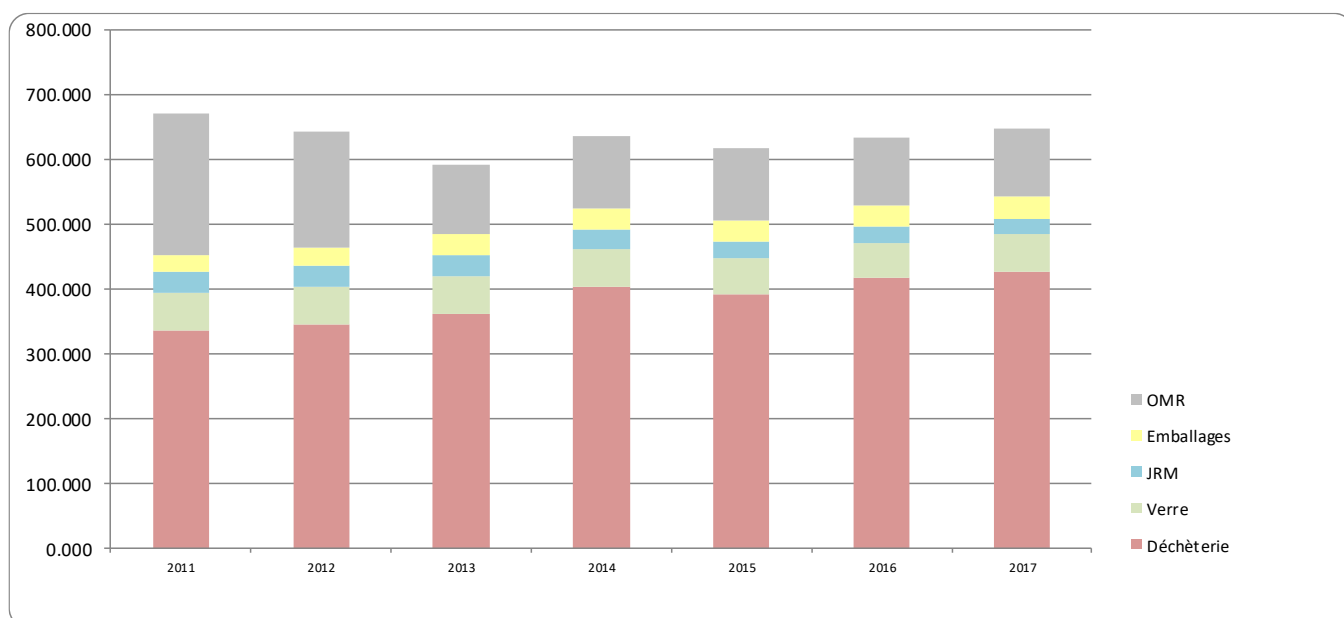
1. Evolution de la production de déchets ménagers :

Année (kg/hab)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OMR	216.15	178.27	108.25	111.37	109.90	104.67	104.90
Verre	57.38	57.47	58.50	57.13	54.79	55.30	57.60
JRM	32.80	32.99	32.00	29.98	25.65	23.80	22.60
Emballages	26.41	28.50	32.51	33.48	32.92	33.10	35.70
Déchèterie	336.360	345.430	360.880	403.751	392.512	416.300	426.56
Total	669.090	642.650	592.133	635.711	615.765	633.173	647.36
Population DGF	16 506	17 025	17 025	17 325	17 737	18 138	18 138

Le ratio pour le flux des ordures ménagères continue de baisser depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012.

Quant à la déchèterie, le ratio des déchets déposés est relativement élevé du fait de la bonne utilisation du site pour les dépôts de déchets volumineux et dangereux.

Dans sa globalité, **l'objectif de réduction des déchets ménagers est largement atteint avec 647 kg/hab./an malgré une augmentation par rapport à l'année précédente (objectif PLP 2015 : 652 kg/hab./an).**



2) INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT

a) Traitement des ordures ménagères :

Le tableau suivant présente les quantités d'ordures ménagères collectées et traitées par commune en 2017 :

Communes	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Plouhinec	636.260	630.720
Nostang	155.660	161.540
Merlevenez	310.640	321.480
Ste-Hélène	129.980	127.640
Kervignac	670.080	657.080
TOTAL	1 902.620	1 898.460

Centre de traitement :

AQTA

incinération à Plouharnel

1 902,620 tonnes



Usine d'incinération à Plouharnel

b) Traitement et valorisation des produits collectés en déchèterie :

La déchèterie étant gérée en régie par la Communauté de Communes, depuis le 1^{er} janvier 2004, plusieurs repreneurs ont été sélectionnés pour l'élimination des divers produits récupérés sur le site de la déchèterie.

Le tableau suivant reprend les différents lieux d'élimination des déchets collectés sur la déchetterie de Merlevenez.

TYPE DE DECHET CONCERNE	SOCIETE ELIMINATRICE / LIEUX
Déchets végétaux	ARVOR COMPOST – Naizin (compostage)
Encombrants	SUEZ – Lanester (transfert) + Gueltas (enfouissement)
Bois	GUYOT ENVIRONNEMENT (valorisation)
Cartons	VEOLIA – Hennebont (transfert) + COVED (valorisation)
Gravats	GUYOT ENVIRONNEMENT + Centre d'enfouissement EGTP Languidic
Papiers	Centre de Tri – Caudan + CHAPELLE DARBLAY
Verre	SAMIN - Cognac (valorisation matière)
Ferrailles	Guy Dauphin Environnement - Hennebont (valorisation matière)
Huiles mécaniques + végétales	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)
DMS – aérosols - néons	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)
Lampes - néons	RECYLUM
Déchets d'Activités de Soins	THEACOM – Châteaubourg (incinération)
Textiles	RETRITEX - Pontivy
Piles	COREPILE – Paris (traitement et valorisation)
Cartouches	COLLECTOR (valorisation)

PARTIE 2

les indicateurs financiers

METHODE COMPTA COUT

En préambule, il faut retenir que les coûts présentés dans le rapport annuel sont ceux validés dans le cadre de la matrice des coûts. Cette validation est effectuée chaque année par un bureau d'étude et cela depuis 2009 pour notre collectivité.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts. Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Avertissement, contrairement à notre comptabilité publique cette matrice intègre la dotation aux amortissements concernant l'intégralité de nos équipements et la reprise annuelle des subventions de ces mêmes investissements. A l'inverse, sont exclus le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif.

Une analyse en cinq points est développée ci-après.

Quelques définitions :

Calcul du coût HT du service public

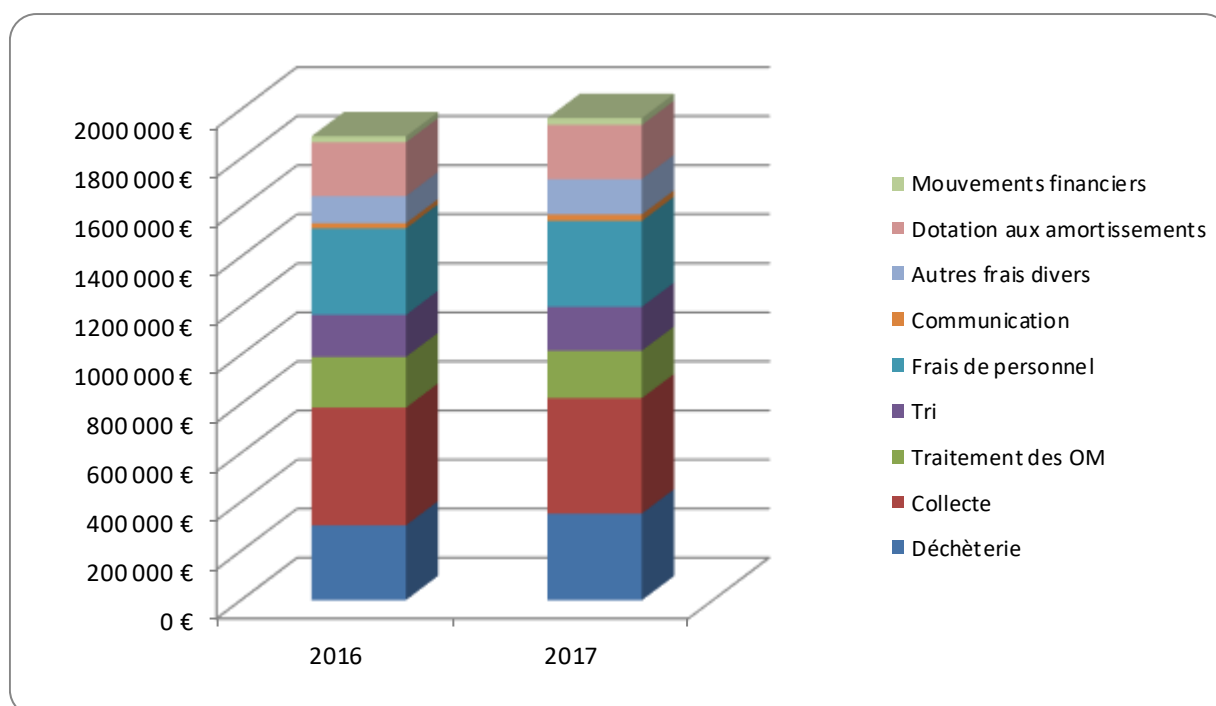
Le calcul des charges et des produits permet de présenter les différents coûts de la gestion des déchets ou tout au moins d'expliquer ce que ce coût contient comme produits et charges et de quel type de coût il se rapproche :

1. **Le coût complet** : somme des charges avec prise en compte de la totalité des frais de structure et des dotations aux amortissements
2. **Le coût technique** : sommes des charges – recettes industrielles
3. **Le coût partagé** : coût technique – soutiens des sociétés agréées
4. **Le coût aidé** : coût partagé – subventions d'investissements et aides au fonctionnement
5. **Le coût imputé** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (appels de fonds)

1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

a) Montant annuel des principales dépenses de fonctionnement du service :

PRESTATIONS	2016		2017	
Déchèterie	304 969 €	16.13%	353 054 €	17.96%
Collecte	479 873 €	25.38%	470 398 €	23.93%
Traitement des OM	206 499 €	10.92%	193 599 €	9.85%
Tri	171 719 €	9.08%	179 093 €	9.11%
Frais de personnel	352 122 €	18.62%	349 862 €	17.80%
Communication	21 841 €	1.16%	26 182 €	1.33%
Autres frais divers	110 013 €	5.82%	144 097 €	7.33%
Mouvements financiers	24 512 €	1.30%	28 154 €	1.43%
Dotation aux amortissements	219 401 €	11.60%	220 950 €	11.24%
TOTAL	1 890 948 €		1 965 389 €	



On constate 5 postes importants dans le budget des déchets ménagers : la collecte, l'exploitation de la déchèterie (collecte et traitement), le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables et les frais de personnel.

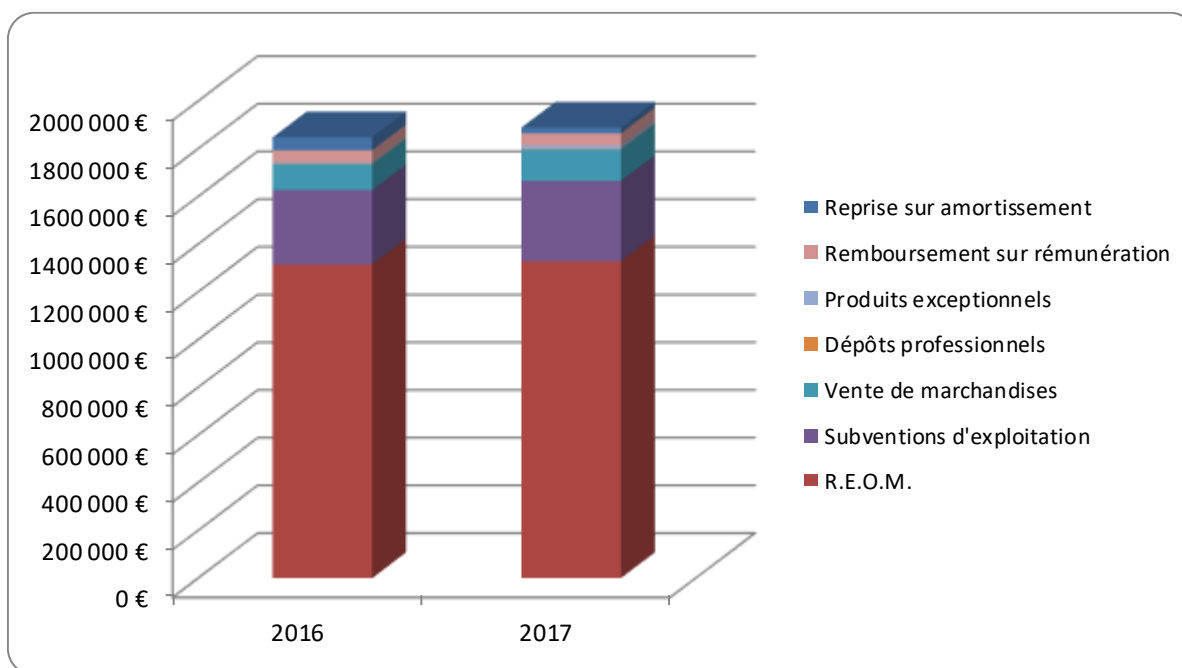
Le poste collecte a légèrement diminué en 2017 suite à des renouvellements de marchés.

Le poste déchèterie a augmenté suite à l'augmentation de la fréquentation et la hausse des tonnages des différents matériaux déposés.

Les volets « communication » et « autres frais divers » ont augmenté avec notamment des frais supplémentaires pour l'organisation du 4^{ème} Salon de la Récup'.

b) Financement du service (recettes de fonctionnement) :

RECETTES	2016		2017	
R.E.O.M.	1 315 152 €	69.64%	1 328 612 €	70.35%
Subventions d'exploitation	312 104 €	16.53%	337 403 €	17.87%
Vente de marchandises	108 110 €	5.72%	131 293 €	6.95%
Dépôts professionnels	2 367 €	0.13%	1 592 €	0.08%
Produits exceptionnels	7 055 €	0.37%	14 383 €	0.76%
Remboursement sur rémunération	49 416 €	2.62%	51 104 €	2.71%
Reprise sur amortissement	54 082 €	2.86%	24 054 €	1.27%
TOTAL	1 848 285 €		1 888 440 €	



Le Service « Déchets » est financé par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (70 % des recettes) qui est basée depuis 2013 sur le volume de déchets produits par usager.

Les principales recettes du service sont la vente des matériaux recyclables et les soutiens des éco-organismes.

Les investissements du service déchets en 2017 ont concerné :

- l'acquisition de composteurs pour une mise à disposition gratuite aux usagers,
- l'achat d'un nouveau tractopelle pour le tassage des bennes en déchèterie.
-

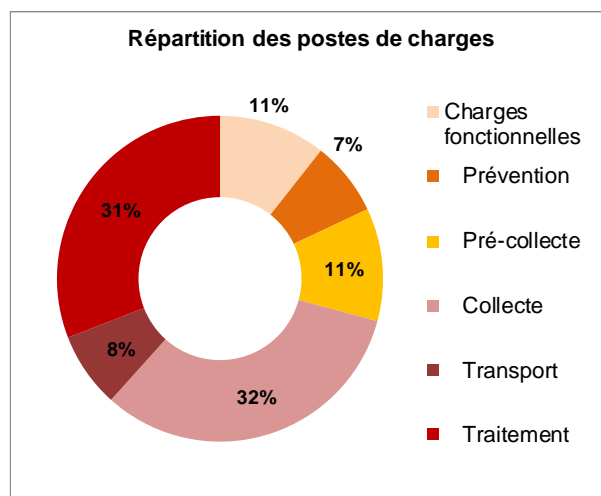
Le bilan financier du service Déchets met en évidence un **résultat d'exercice négatif de 76 949 €** (sans les reports 2016).

2) PRESENTATION DES DONNEES ISSUES DE LA METHODE COMPTACOUT :

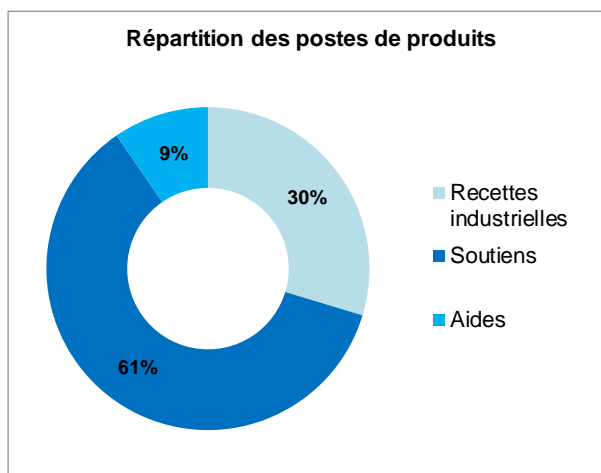
a) Structuration des coûts :

Charges	€ arrondis
Charges fonctionnelles	200 373 €
<i>Charges de structure</i>	165 911 €
<i>Charges de communication</i>	34 462 €
Charges techniques	1 686 711 €
<i>Prévention</i>	139 076 €
<i>Pré-collecte</i>	211 712 €
<i>Collecte</i>	612 229 €
<i>Transport</i>	141 085 €
<i>Traitement</i>	582 609 €
Total charges HT	1 887 084 €
TVA acquittée*	0 €
Total charges TTC	1 887 084 €

*Si collectivité non assujettie



Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	147 485 €
Soutiens	301 936 €
Aides	47 557 €
Total produits	496 978 €



Coût du service public	1 390 106 €
-------------------------------	--------------------

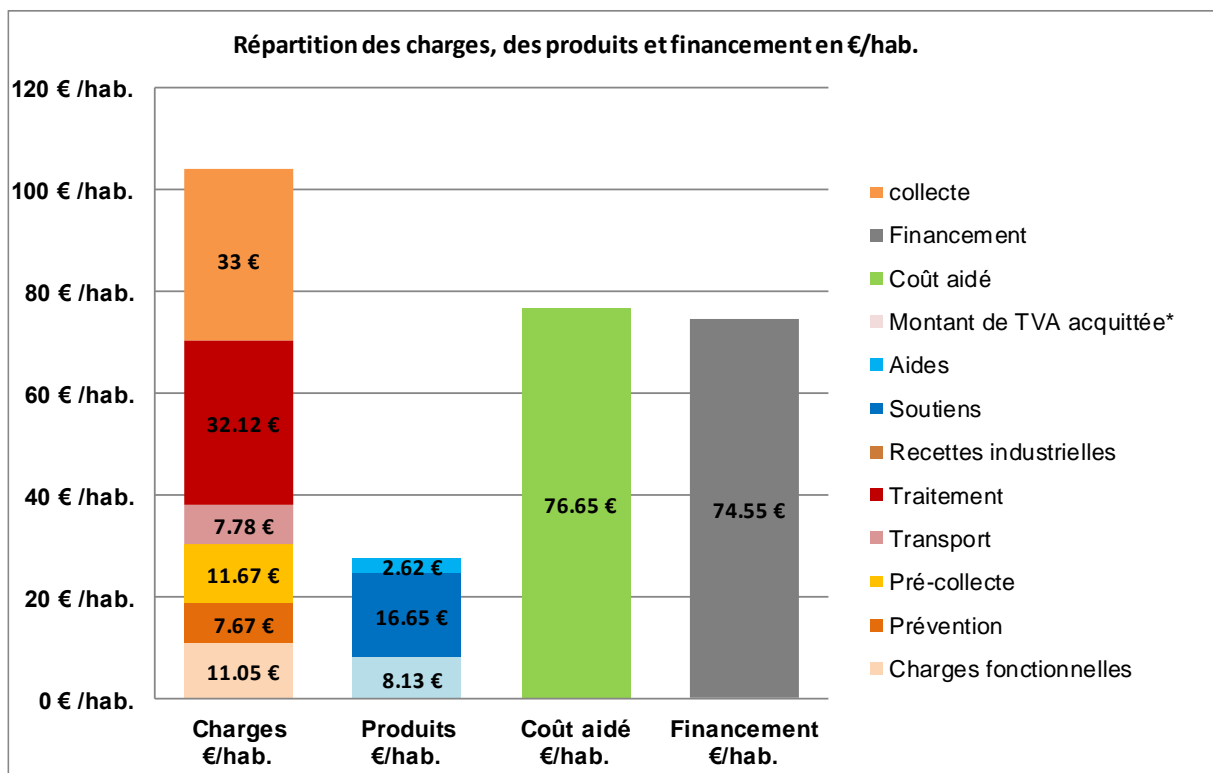
Financement	€ arrondis
RI	1 348 378 €
Facturation professionnels (carton + déchèterie)	3 832 €
Total financement	1 352 210 €

Ecart coût et financement	-37 896 €
Taux de couverture	97%

Le **taux de couverture du coût du service par le financement est plus faible qu'en 2016 (97 %)** d'où le déficit. La moitié des charges est portée par les postes collecte et traitement. Plus de la moitié des produits est portée par les soutiens des éco-organismes.

b) Répartition des charges, des produits et du financement :

	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges fonctionnelles	11.05 €			
Prévention	7.67 €			
Pré-collecte	11.67 €			
collecte	33.76 €			
Transport	7.78 €			
Traitement	32.12 €			
Recettes industrielles		8.13 €		
Soutiens		16.65 €		
Aides		2.62 €		
Montant de TVA acquittée*	- €			
Coût aidé			76.65 €	
Financement				74.55 €



Montant total des charges en €/hab. : 104,50 € / hab.

Montant total des produits en €/hab. : 27,40 € / hab.

Taux de couverture des charges par les produits 26,2 %

Coût résiduel (ou coût aidé) en €/hab. : 76,65 €/hab.

Financement en €/hab. : 74,55 €/hab.

c) Hiérarchisation des principaux postes de charges

Charges HT 2016	Total en €	%	Ordre
Collecte OMR	288 317 €	15%	2
Transport/traitement déchèteries	327 517 €	17%	1
Traitement OMR	213 191 €	11%	4
Tri RSOM hors verre	179 210 €	9%	6
Pré-collecte OMR	152 431 €	8%	7
Charges fonctionnelles	200 373 €	11%	5
Collecte RSOM hors verre	220 466 €	12%	3
Pré-collecte RSOM hors verre	43 911 €	2%	11
Collecte déchèterie	62 614 €	3%	9
Prévention	139 076 €	7%	8
Précollecte et collecte verre	44 011 €	2%	10
Transport OMR	---	0%	-
Collecte déchets professionnels	15 581 €	1%	12
Transport/Traitement déchets professionnels	---	0%	-
Pré-collecte professionnels	386 €	0%	13
Total charges HT fonctionnelles + techniques	1 887 084 €	100%	

72 % des charges du service sont portées par les postes suivants : la pré-collecte et la collecte des ordures ménagères résiduelles, le tri des emballages, le transport et le traitement des déchets collectés en déchèterie et les charges fonctionnelles.

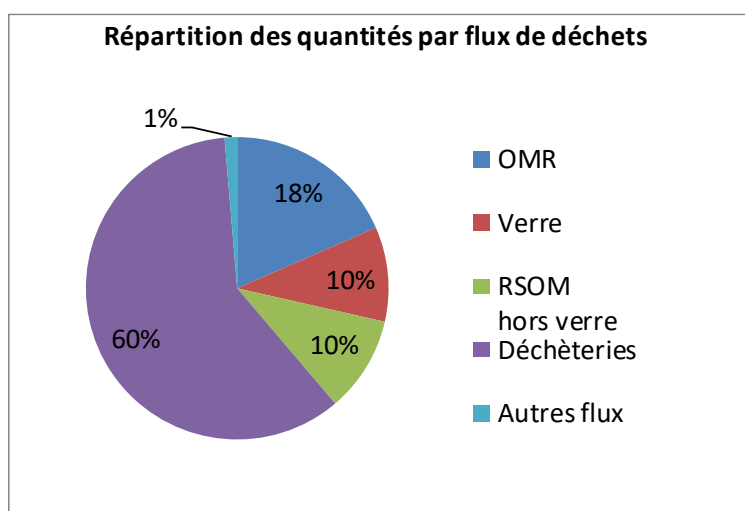
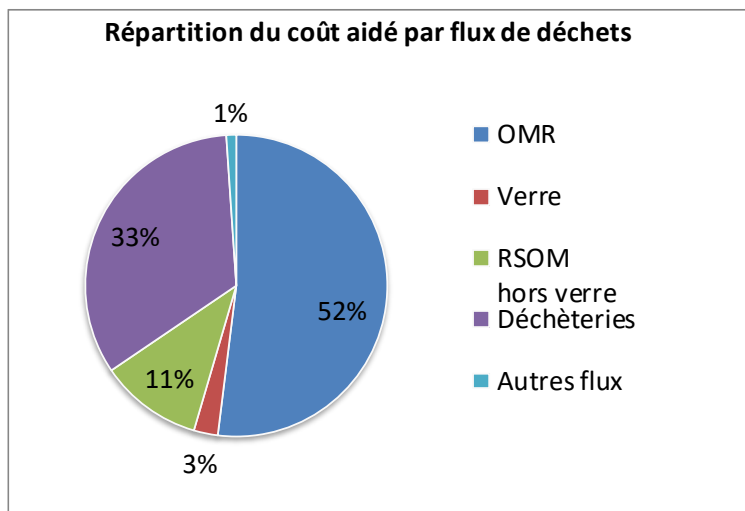
Les postes pré-collecte et collecte représentent un tiers des charges du fait de la généralisation de la collecte au porte-à-porte en conteneurs individuels. Le traitement des ordures ménagères indique 11 % du budget ; ce qui reste assez élevé du fait que l'usine d'incinération est sans valorisation énergétique.

Les charges fonctionnelles représentent 11 % des charges ; ce qui correspond au personnel en régie pour le gardiennage de la déchèterie, le nettoyage des points d'apport volontaire, la livraison des conteneurs et la facturation.

d) Coût des différents flux de déchets :

Répartition des coûts et répartition des quantités :

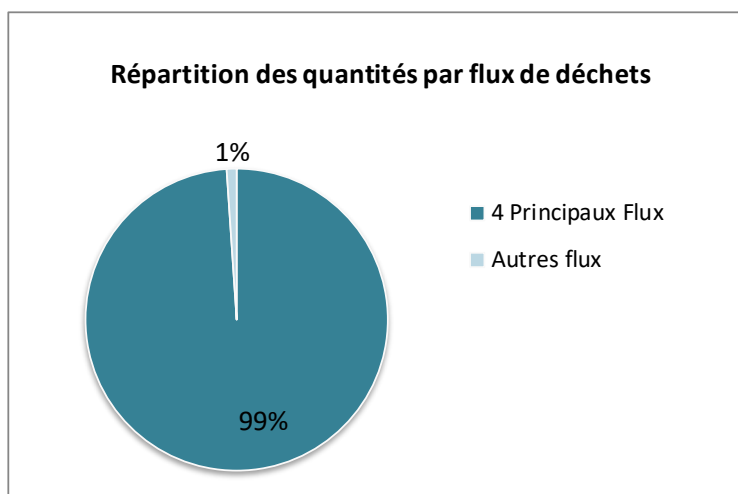
Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Autres flux	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	722 353 €	35 731 €	152 546 €	464 710 €	14 766 €	1 390 106 €
En %	52%	3%	11%	33%	1%	100%
Tonnes	1 903	1 045	1 057	6 180	138	10 322
% tonnages de chaque flux	18%	10%	10%	60%	1%	100%



Les principaux flux et les autres services :

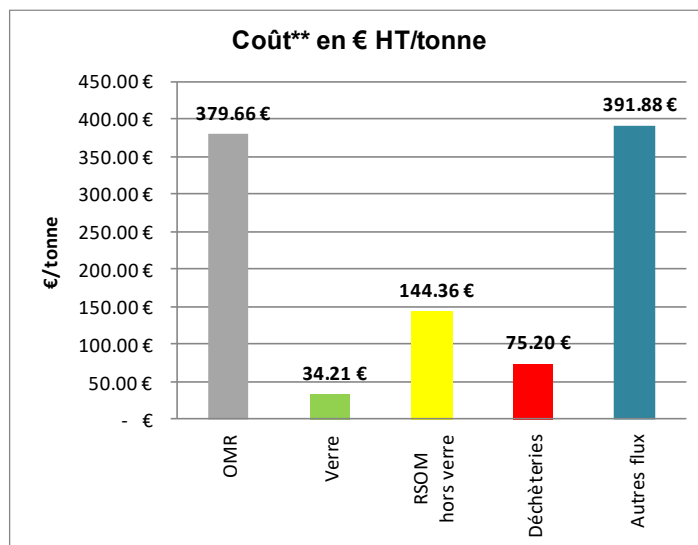
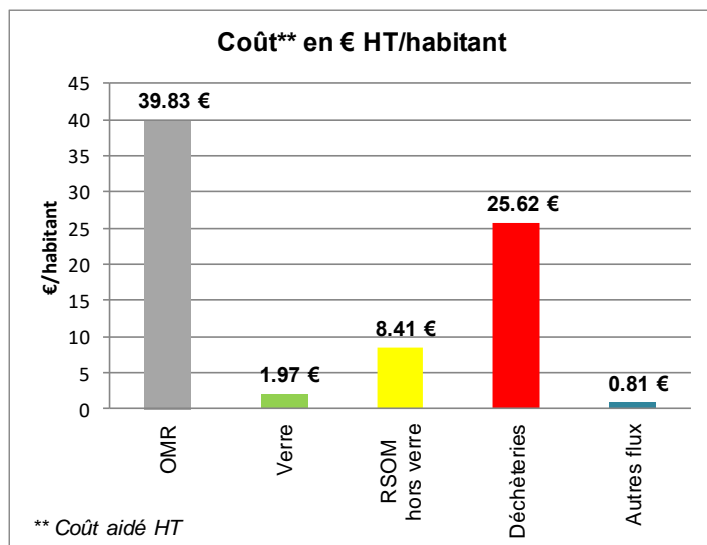
Données issues de la Matrice en €	4 Principaux Flux				Autres flux	Tous flux
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries		
Coût aidé HT en € arrondi	722 353 €	35 731 €	152 546 €	464 710 €	14 766 €	1 390 106 €
En %	52%	3%	11%	33%	1%	100%
Part des 4 principaux flux* / autres services	99%				1%	100%

Les autres services correspondent à la collecte des cartons professionnels au porte-à-porte et la collecte des papiers de bureau. Ces autres services représentent 1 % des quantités des flux et du coût aidé.



Situation en € / hab. et en € / tonne des différents flux :

Données issues de la Matrice en €/hab et en €/tonne	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Autres flux	Tous flux
Coût aidé en €/HT/hab.	39.83 €	1.97 €	8.41 €	25.62 €	0.81 €	76.64 €
Coût aidé en €/HT/tonne	379.66 €	34.21 €	144.36 €	75.20 €	391.88 €	134.67 €



On constate que **60 % des tonnages (déchèterie) regroupent que 33 % du coût aidé**. Alors que le flux des ordures ménagères résiduelles représente 52 % du coût aidé.

Le coût aidé en € / tonne est élevé (379,66 €) pour les ordures ménagères résiduelles du fait du ratio bas.

e) Positionnement par rapport au référentiel national des coûts :

Tous flux	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	77 €	569
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	79 €	590
Ecart	-3%	-4%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	61-107 €	

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2014 - Mixte à dominante rurale

Positionnement par flux :

OMR	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	39.83 €	105
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	46.0 €	272
Ecart	-13%	-61%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	31 - 65 €	

Les coûts des OMR (par tonne) se situent au-dessus de la fourchette (interquartile) du référentiel pour le milieu considéré (mixte à dominante rurale) du fait de la redevance incitative et d'un ratio faible (105 kg/hab./an).

VERRE	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	1.97 €	58
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	1.1 €	32
Ecart	79%	80%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	0,3-2,2 €	

Les coûts du verre (par habitant) se situent au-dessus de la fourchette (interquartile) du référentiel pour le milieu considéré (mixte à dominante rurale) du fait d'un ratio élevé de verre (58 kg/hab./an) et d'un réseau dense de colonnes.

RSOM hors Verre	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	8.41 €	58
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	5 €	48.92
Ecart	68%	19%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	0 - 13 €	

Les coûts complets et techniques des RSOM hors verre (par habitant et par tonne) se situent au-dessus de la fourchette du référentiel pour le milieu considéré car le ratio d'emballages n'est pas élevé pour une collectivité en redevance incitative (58 kg/hab./an).

Déchets des Déchèteries	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	25.62 €	341
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	25 €	240
Ecart	2%	42%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	16 - 34 €	

Les coûts de déchèterie (par tonne) se situent en-dessous de la fourchette du référentiel pour le milieu considéré du fait d'un ratio élevé de 341 kg/hab./an (fort tonnage de déchets verts et gravats).

PARTIE 3

Prévention

et

Communication

Le suivi de la qualité du tri

Les refus de collecte

Une opération « refus de collecte » a été mise en place avec les agents de COVED. Ils ont vérifié le contenu des bacs et refusé de collecter les bacs mal triés ou présentant des anomalies. Les refus de collecte ont été signalés par un autocollant. Les adresses concernées ont ensuite été transmises à la technicienne terrain pour un suivi des anomalies.



● Bilan

Le nombre de bacs concernés par cette opération en 2017 est inconnu car en cours d'année, COVED a changé de système et donc toutes les erreurs de tri de 2017 ne peuvent pas être comptabilisées.

● Les erreurs les plus fréquentes concernent :

- ✗ Les ordures ménagères ;
- ✗ Les textiles ;
- ✗ Le bois ;
- ✗ Le verre.

La prévention des déchets

Programme Local de Prévention

Le premier Programme Local de Prévention de la CCBBO est terminé (2009-2014).

Une fiche Plan/Programme de prévention a été rédigée sur le site OPTIGEDE : <http://optigede.ademe.fr/fiche-plan-programme/programme-local-de-prevention-annee-6-communaute-de-communes-blavet-bellevue-oc>

La CCBBO a été labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en novembre 2015. Le programme d'actions est mis en œuvre depuis mai 2016.

Les actions menées dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont détaillées dans le rapport annuel d'avancement du programme disponible auprès du service Déchets sur simple demande.

Ci-dessous une présentation des principales actions engagées sur l'année 2017.



Opération « Compostage »



● Distribution de composteurs individuels

On estime que les déchets organiques (déchets de cuisine) représentent 30% des ordures ménagères résiduelles. L'opération « Composteur individuel » consiste en la mise à disposition gratuite de composteurs aux habitants de la CCBBO depuis mars 2007.

Fin 2017, 4 431 foyers sont équipés de composteurs ce qui représente un **taux d'équipement des foyers ayant un jardin de 60 %**.

Nombre de foyers équipés de composteurs par commune :

Kervignac : 1 432

Nostang : 378

Plouhinec : 1 464

Sainte-Hélène : 349

Merlevenez : 808

En 2017, 158 composteurs ont été distribués. Cette forte demande a eu lieu notamment suite à la mise en place de la redevance incitative. Il est vrai qu'il est dans l'intérêt de l'utilisateur de composter pour diminuer le nombre de levées de son bac d'ordures ménagères.

Opération « Broyage »

● Achat d'un broyeur intercommunal

Plus de 3 600 tonnes de déchets verts sont produites et collectées par an sur le territoire de la CCBBO, pour un coût dépassant les 135 000 euros. Pour y remédier, la CCBBO a décidé de s'attaquer, dans un premier temps, aux déchets verts produits pas les Services communaux et intercommunaux. Après plusieurs réunions avec les services techniques, la CCBBO a acheté en septembre 2016 un broyeur intercommunal qui est mutualisé entre les services techniques des 5 communes et les chantiers nature et patrimoine de la CCBBO.



En mutualisant cet outil, la CCBBO a permis de répondre à une demande des agents communaux et intercommunaux, tout en permettant aux petites communes de son territoire de bénéficier d'un broyeur de qualité professionnelle. De plus, le broyat obtenu est directement utilisé pour pailler les espaces verts. Cela représente une économie non négligeable pour les communes, puisqu'elles n'ont plus besoin d'acheter du paillage.

Bilan 2017 : 17 réservations de broyeur et 411 m³ de déchets verts broyés

- **Aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers**

La CCBBO a également décidé de s'intéresser aux déchets verts produits par les ménages, dont le tonnage élevé avec un ratio de 20 kg/hab./an.

Après avoir étudié plusieurs alternatives, la CCBBO a mis en place une aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers. Cette option s'est avérée la plus simple et la plus économique. Les particuliers louent un broyeur chez le professionnel de leur choix et effectuent eux-mêmes le broyage de leurs déchets verts à domicile. Deux formules d'aides financières leurs sont ensuite proposées :

	PETIT MODÈLE (diamètre de taille inférieur à 10cm)	GRAND MODÈLE (diamètre de taille supérieur à 10cm)
Location ½ journée	20€	40€
Location journée	30€	60€



Grâce à cette action, la CCBBO vise une baisse des tonnages des déchets verts en déchèterie. Elle souhaite également sensibiliser les particuliers à la pratique du compostage et du paillage.

Bilan 2017 : 26 demandes d'aide

Sensibilisation aux couches lavables

- **L'aide financière**

Le Conseil communautaire a accepté, en décembre 2010, d'octroyer une aide financière de 60 € à l'achat de pack de couches lavables. L'achat des couches lavables est souvent un frein à l'utilisation même si dans la durée elles sont plus économiques. Cette action peut servir de déclencheur pour les familles hésitantes.

Bilan 2017 : 2 familles ont formulé une demande et ont bénéficié de cette aide.



Animations scolaires

Les animations ont été réalisées dans les écoles qui en avaient fait la demande (réponse au courrier envoyé à toutes les écoles, comme chaque année).

Date	Animation	Nbre de participants
Janvier à juillet 2017	Sensibilisation des élèves de l'école Notre Dame de Joie de Merlevenez, dans le cadre du programme Eco-Ecole sur le thème de l'alimentation	195 élèves
Janvier à juillet 2017	Sensibilisation des élèves de l'école Sainte-Anne de Nostang, dans le cadre du programme Eco-Ecole sur le thème de l'alimentation	75 élèves
Janvier à juillet 2017	Sensibilisation des élèves de l'école Georges Morin de Sainte-Hélène, dans le cadre du programme Eco-Ecole sur le thème de l'alimentation	79 élèves
Mai 2017	Sensibilisation des élèves du Lycée Ker Anna : • Animation sur les couches lavables – 2 classes de CAP Services en milieu Rural	36 élèves
De janvier à mai 2017	Sensibilisation des élèves de l'Ecole Sainte-Anne de Plouhinec • Elèves de 3-10 ans • 2 à 3 interventions par classe sur le tri et la prévention des déchets (CCBBO) • 3 séances de Récup'Art avec Céline Fouriaux pour préparer des objets en matériaux de récupération pour le Salon de la Récup'.	155 élèves
Janvier-Février 2017	Sensibilisation des élèves de l'Ecole primaire publique de Merlevenez • Elèves de 6-10 ans • 1 intervention par classe sur le tri et la prévention des déchets.	133 élèves
Juillet 2017	Obtention du label Eco-Ecole par les 3 écoles engagées	

ÉCOLE SAINTE ANNE

Cette année, Le Projet d'année associant toutes les classes de l'école est un travail sur le tri des déchets, et la réalisation d'œuvres avec des matériaux de récupération en vue de participer au Salon de la Récup' à Plouhinec le 14 mai 2017.

Nous l'avons appelé « Récup'art : à l'école, on trie, on récupère et on recycle ! » Dans un premier temps, chaque classe a rencontré Edith Bourgoin de la CCBBO deux fois, qui leur a parlé de la pollution, des matières et des gestes de tri.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de nous expliquer le fonctionnement de la mairie de notre commune, en particulier Sophie et Christelle.

Puis les enfants ont fait des ateliers avec la plasticienne Céline Fouriaux, pour créer des œuvres à partir de matières et d'objets de récupération. Un appel a été lancé dans les classes pour que les enfants ramènent ces matériaux : bouteilles, bouchons, pots en plastique de couleurs, cartons, etc.

Chaque classe a choisi un thème : les fleurs pour les PS/MS, les poissons en CP/CE1, les monstres en CE1/CE2, les animaux en CM1/CM2, les visages en CM1/CM2.

Avec l'aide de Céline, les enfants ont fait de belles créations parfois étonnantes : c'est incroyable tout ce que l'on peut faire avec des matériaux de récupération !

Ecole Ste Anne



Merlevenez
Écologie. L'école a décroché un label



L'école Notre-Dame-de-joie s'est vu décerner le label Eco-Ecole, sur le thème de l'alimentation. Un label qui vient récompenser l'engagement de tous, dans une démarche globale de développement durable. Le processus, animé par la Communauté de commune Bellevue Blavet Océan (CCBBO) s'est déroulé sur toute l'année scolaire. Après la réalisation d'un diagnostic sur le gaspillage de nourriture dans l'établissement, des actions ont été menées quantitativement (portions plus petites et possibilité de se resservir) et qualitativement (avantage de goût), afin de réduire les déchets à la cantine.

Article paru dans le Télégramme du 12 juillet 2017

Article paru dans le bulletin municipal de Plouhinec de juin 2017

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La CCBBO a présenté sa candidature à l'appel à projets « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire », lancé par l'ADEME Bretagne en mai 2016.

La candidature de la CCBBO a été retenue pour cet appel à projets. Le programme d'actions dure 18 mois, du 1^{er} septembre 2016 au 31 mars 2018.

Ainsi, sur l'année 2017, plusieurs actions ont été mises en place :

- Pesées régulières des restes alimentaires dans les 8 restaurants scolaires,
- Formation du personnel de restauration scolaire,
- Formation du personnel encadrant des TAP et des centres de loisirs,
- Exposition sur le thème de l'alimentation dans les médiathèques des 5 communes,
- Animations scolaires en février-mars 2017 (MAVD)
- Animations scolaires en avril-mai 2017 (OCEANE DE RESTAURATION)

Merlevenez
CCBBO. Moins de gaspillage à la cantine

La CCBBO compte douze écoles et huit restaurants scolaires où sont servis, chaque jour, 1.421 repas. Des initiatives ont déjà porté pour lutter contre le gaspillage alimentaire : à Merlevenez, on ne met plus de pain sur les tables ; Plouhinec a développé un partenariat avec le Secours populaire ; à Kervignac, un « gâchimètre » et un compenseur sont installés à Ker-Anna.

Réduire de 30 % les pertes
Dans le cadre du projet « 1.000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire », les objectifs sont de réduire les pertes de 30 %, ce qui suppose d'aller plus loin : ne pas commander systématiquement une portion, limiter les pertes à la préparation des repas et le retour des plateaux.

Mardi, un premier comité de pilotage était organisé à Notre-Dame-de-Joie, afin de faire un diagnostic et de dégager des pistes d'action. Étaient présents à cette réunion, les élus des communes et de la CCBBO, responsables de cantine et de Tap, enseignants, parents d'élèves et élèves.

De nombreuses idées d'actions
Différentes idées d'animations ont été proposées : peser les déchets pendant toute la semaine prochaine, puis dans 18 mois, pour mesurer les efforts ; au printemps, l'écriture de recettes et un travail sur la saisonnalité des fruits et légumes ; une conférence avec une diététicienne en janvier ; une exposition « L'alimentation dans le monde » installée à la bibliothèque ; enfin, un rapprochement avec les maraîchers sera travaillé.

L'association Mouvement actif pour une vie durable (MAVD) viendra de Normandie pour proposer information, expositions et animations, à l'Intermarché, samedi 26, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.



Paul-Jean, Matisse et Cyprien ont été élus par leurs jeunes camarades pour les représenter dans le cadre de la réunion.

ECO-EXEMPLARITÉ
Lutte contre le gaspillage alimentaire
La sensibilisation des élèves continue

Les enfants ont pu découvrir au cours de différents ateliers les thèmes suivants :

- La consommation d'une spirale : un travail sur le traçage de nos aliments
- Des choix dès l'enfance
- L'impact à travers la planète : comment change la population mondiale ?
- L'ami l'arbre : un atelier sur le compostage

La répartition des élèves en ateliers a permis une réflexion active sur des sujets tels que le transport des aliments, la saisonnalité des fruits et des légumes, les choix autour de la consommation animale ou végétale, les références de consommation au travers le monde.

Prévention du jetage ? Que faire au lieu de jeter ?
La question du gaspillage leur a été posée, sans culpabiliser les enfants mais pour les faire réfléchir et leur apprendre comment remédier au gaspillage.

Comment agir en étant responsable ?
On peut demander des plus petits quantités avant d'être servis par exemple.

En prenant en compte le mode de production, les conditions générales des travailleurs, l'origine des produits et leurs prix, chacun d'entre nous peut être responsable de ses achats.

La formation du personnel communal
Le personnel des restaurants scolaires des 5 communes a également été sensibilisé à adapter les portions aux différents publics, mettre en place des gâchimètres à jour, organiser régulièrement des pesées des restes de repas, impliquer les élèves dans le dimanche.

Les animateurs des Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) ont quant à eux pu découvrir plusieurs outils d'animateurs pour sensibiliser les élèves (ex. jeu).






Accompagnement des associations locales

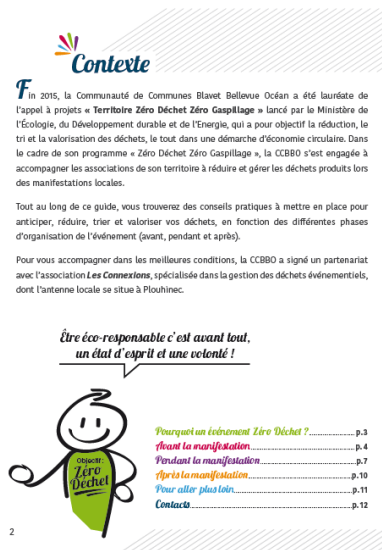
Il existe 222 associations sur le territoire de la CCBBO. Elles organisent près de 500 manifestations chaque année, qu'elles soient sportives, culturelles, ...

La CCBBO, en tant que territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, a souhaité accompagner les associations locales à réduire la quantité et la nocivité des déchets événementiels afin de faire des économies tout en préservant l'environnement. Pour ce faire, la Communauté de Communes a signé, le 19 mai 2016, une convention de partenariat avec l'association Les Connexions, afin de mener des actions de communication, d'animation et de sensibilisation sur la réduction, la gestion et la valorisation des déchets événementiels à destination des associations locales.

Pour ce faire, la CCBBO met **gratuitement** à disposition des associations :

- Prêt de matériel de collecte,
- Prêt de gobelets réutilisables,
- Mise à disposition d'outils de communication (banderoles, oriflammes, signalétiques...).

Un guide intitulé « organiser un événement éco-responsable » a été édité et distribué à chaque association du territoire lors des forums des associations en septembre 2017.



Sensibilisation des commerçants

Dans le cadre de son programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG), la CCBBO s'est engagée à accompagner tous les acteurs de son territoire, y compris les commerçants, dans une démarche de réduction des déchets. 107 commerces rencontrant la problématique des sacs plastiques à usage unique ont été comptabilisés sur le territoire. La CCBBO a donc souhaité les sensibiliser afin qu'ils anticipent la réglementation et mettent en place des alternatives durables aux sacs plastiques, tout en favorisant l'économie circulaire.

Pour ce faire, les commerces du territoire ont été recensés et invités à une réunion d'information. Plusieurs outils de communication ont été créés. Les commerces se sont engagés en signant une charte d'engagement.



Manifestations locales

Afin de sensibiliser au plus près le grand public sur la problématique des déchets, un stand est présenté lors de certaines manifestations locales.

● Comice agricole à Nostang (1^{er} juillet)

La CCBBO a tenu un stand d'informations générales au Comice Agricole de Nostang. Des échanges ont eu lieu avec plusieurs visiteurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, les actions de prévention de déchets, le tri des déchets.

● Foire aux plantes de Kervignac (5 novembre)

Comme chaque année, la CCBBO a tenu un stand d'informations à la Foire aux plantes de Kervignac. Il n'y a pas eu d'actions phares cette année, mais plutôt des échanges avec les visiteurs sur plusieurs sujets : le tri des déchets, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le broyage des végétaux ... Une occasion donc de parler de toutes les actions de la CCBBO et de son programme zéro déchet zéro gaspillage.

● Salon de la Récup' – 4^{ème} édition

Depuis 2011, la CCBBO organise tous les deux un Salon de la Récup' afin de sensibiliser le grand public au réemploi des déchets.

La 4^{ème} édition qui s'est tenue à Plouhinec a rassemblé près de 4 500 visiteurs. En 2017, l'accent a été mis sur l'économie circulaire dans l'habitat.



PRÉVENTION

Salon de la Récup'

Le bilan

La quatrième édition du Salon de la Récup', organisée par la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan le dimanche 14 mai à Plouhinec autour de l'Habitat Zéro Déchet, a rencontré un franc succès avec environ 4500 visiteurs.

En tant que lauréate de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la CCBBO a souhaité renouveler le Salon de la Récup' en mettant l'accent sur l'économie circulaire dans l'habitat. C'est au cœur de la commune de Plouhinec que les visiteurs ont découvert une diversité de produits et créations présentés par plus d'une cinquantaine d'exposants (entreprises, artisans, associations...) qui ont démontré qu'un déchet peut devenir une ressource. La Chambre de Mélières et de l'Artisanat du Morbihan et deux artisans de la réparation du territoire étaient présents pour promouvoir l'opération « Répar'Acteurs ». Le public a été séduit par l'attractivité de l'habitat durable en visitant une Tiny House bretonne fabriquée par Ty Rodou ou en découvrant les petites maisons en chaux, chanvre et terre de Kerthen. Deux conférences leur étaient également proposées avec des intervenants passionnés et passionnants.

Tout au long de la journée, plusieurs ateliers ludiques et pédagogiques ont été proposés tels que l'atelier de fabrication de bijoux et accessoires en carton animé par La Cabane d'Élo ou bien l'atelier de jardinage au naturel présenté par Vert le Jardin. L'atelier de fabrication de papier recyclé animé par La Feuille d'Érable, l'atelier de lutte contre le gaspillage alimentaire présenté par l'association MAND, ainsi que l'atelier autour des déchets aquatiques porté par Graine d'Océan ont aussi été très appréciés, tout particulièrement des enfants. Sans oublier les représentations pétillantes des transformateurs Acoustiques qui ont rythmé la journée et enchanté petits et grands. Le soleil était lui aussi au rendez-vous, ce qui a renforcé la convivialité de cette journée.

La mobilisation des élus communautaires et communaux, des bénévoles des associations de Plouhinec et des agents de la CCBBO présents aux entrées, aux parkings, aux buvettes, à la restauration et à la sécurité, a permis le bon déroulement du salon.

Afin de garantir la philosophie « zéro déchet », des gobelets réutilisables et de la vaisselle compostable ont été utilisés aux buvettes et à la restauration. L'installation d'un espace de tri, tenu par Les Conjonctions, a assuré une gestion efficace des déchets, en grande majorité compostables. Des toilettes sèches, gérées par Les Pieds dans la Vase, ont également été installées sur le site.

Sans nul doute, le Salon de la Récup' a su attirer et fidéliser au fil de ses éditions un public curieux et friand de découvrir de nouvelles facettes de la récupération et du réemploi d'objets qui étaient à l'origine destinés à être jetés.

Si vous souhaitez retrouver les coordonnées des exposants, n'hésitez pas à consulter le site www.salon-recup.com

Rendez-vous en 2019 à Sainte-Hélène pour la 5^{ème} édition !

Sensibilisation au jardinage au naturel

● Intervention sur le broyage des déchets verts à Sainte-Hélène (18 mars)

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, la technicienne prévention déchets a participé à une balade découverte organisée par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel à Sainte-Hélène, au cours de laquelle elle est intervenue sur l'utilité et les bienfaits du paillage et du compostage. Une trentaine de personnes étaient présentes.

● Distribution de compost (25 mars)

Depuis 2013, la CCBBO organise une distribution gratuite de compost à la déchèterie de Merlevenez pour les résidents de son territoire. Lors de la Semaine internationale pour les alternatives aux pesticides, et dans le cadre de son programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la CCBBO a organisé, le samedi 25 mars 2017, sa 5^{ème} distribution gratuite de compost.

Cet événement permet de sensibiliser le grand public au compostage domestique mais aussi au broyage / paillage. Le compost distribué est issu du traitement des bennes de déchets verts de la déchèterie par la société ARVOR COMPOST.



Compost. L'or noir du jardin très attendu

Publié le 26 mars 2017



Yves Le Drian (ci-contre) a fait partie des nombreuses personnes qui, cette année, ont bénéficié de la distribution gratuite de compost organisée par la CCBBO (communauté de communes Blavet Bellevue Océan). « Les deux bennes étaient vides à 15 h et nous avons dû refuser du monde », précise Edith Bourgois, technicienne à la CCBBO, en charge de la prévention des déchets. « Nous avons accueilli énormément de monde cette année. Il fallait faire preuve de patience : en moyenne 45 minutes d'attente pour obtenir le précieux or noir du jardin » issu des déchets verts collectés en un an.

Développement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale

Alliant soutien aux entreprises locales, développement économique des territoire et environnement, la démarche d'EIT lancée par la CCBBO a pour but de favoriser les coopérations entre les acteurs économiques afin d'actionner des leviers de compétitivité et de développement.

Ce programme a pour objectif de créer des synergies et des mutualisations entre les différents acteurs économiques du territoire. Une cinquantaine de professionnels ont suivi régulièrement les réunions et ateliers organisés.

Plusieurs ateliers participatifs ont été organisés suite à l'organisation d'une réunion plénière.



Ces moments d'environ 2 heures, sur le format d'un « world café », avaient pour objectifs d'identifier les projets existants ou potentiels, de repérer les porteurs, les synergies de flux ou les mutualisations à développer ou à créer.

A l'issue de ces ateliers, quatre groupes ont été constitués autour des thématiques suivantes :

- ➔ Développer de nouvelles filières (récupérer, réparer, réutiliser) ;
- ➔ Améliorer la gestion des déchets (partager l'information réglementaire, diffuser de nouvelles pratiques, s'organiser collectivement) ;
- ➔ Faire des économies (rationnaliser les pratiques et les achats) ;
- ➔ Produire et consommer local (économie de proximité, circuit-courts, écoconception).

Merlevenez Telgmann - 8/07/17
CCBBO. L'écologie industrielle en marche

La CCBBO s'est positionnée sur l'accompagnement à la structuration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale dans le cadre du programme « Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage ». Dans des objectifs affichés d'identification des potentiels d'échanges et de synergies entre les entreprises, de limitation du gaspillage de matières et d'accroissement de compétitivité des entreprises, cinq ateliers se sont déroulés en début de semaine : deux à Kervignac et un à Nostang, Plouhinec et Merlevenez.



L'atelier a été introduit par un travail interactif d'expression des attentes des uns et des autres.

D'autres ateliers à la fin de l'année
Mardi soir, sept professionnels, les élus, l'Adems et la Chambre de métiers se sont retrouvés au patronage pour une séance animée par le cabinet Echelles et Territoires. Les échanges ont été riches et intéressants avec les acteurs économiques présents. Ont notamment été évoqués les problématiques de gestion des déchets (carton, plastiques, polystyrène) sur les chantiers de rénovation de bâtiment, la réutilisation des déchets pour développer de nouvelles filières économiques, la problématique du gaspillage dans les restaurants et celle des trajets dans les métiers de service.

des mois de septembre, octobre, novembre et décembre qui permettront d'initier les premières synergies entre acteurs et réfléchir à des projets de mutualisation.

▼ **Pratique**
Pour plus d'informations sur la démarche, contact : Cécilia Gannat, tél. 02 97 65 31 16

L'Eco Zéro Déchet

Le Journal du Tri a évolué et est devenu l'Eco Zéro Déchet en 2017. A travers ce nouveau journal, la CCBBO a souhaité dépasser la thématique du tri des déchets en faveur de la prévention mais aussi de l'économie circulaire. Les éditions 2017 ont été tirées chacune à 8 500 exemplaires sur du papier recyclé, et distribuées à tous les foyers du territoire.

Sommaire du n°1 :

- ✗ Le mot du Président
- ✗ Actualités : nos déchets en quelques chiffres – Professionnels, mutualisez vos ressources, c'est possible !
- ✗ Prévention : succès de la 4^{ème} édition du Salon de la Récup'
- ✗ Eco-exemplarité : la lutte contre le gaspillage alimentaire continue
- ✗ Zéro Déchet Zéro Gaspillage : les défis Zéro Déchet – des actions pour les éco-manifestations
- ✗ Point infos : collecte des feux de détresse – l'appli Guide du tri

Sommaire du n°2 :

- ✗ Le mot du Président
- ✗ Actualités : Ecolabel – Réparons ensemble !
- ✗ Acteurs économiques : les professionnels passent à l'action – une collaboration exemplaire
- ✗ Zéro Déchet Zéro Gaspillage : l'entretien écologique de la maison – faire des courses zéro déchet – une aide financière pour la location d'un broyeur
- ✗ Point Info : un nouvel éco-organisme – consignes sur les points tri – cartes d'accès pour les plateformes

L'ÉCO ZÉRO DÉCHET / Été 2017



Édito

Jacques Le Ludec
Président
de la Communauté
de Communes Blavet
Bellevue Océan

Le journal d'information du service Déchets change de nom et s'intitule désormais « L'Éco Zéro Déchet ». Cette évolution est à l'image de notre engagement en faveur de la réduction de la production des déchets sur notre territoire. La Communauté de Communes, labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » se doit d'apporter des exemples et des outils pour tendre vers le Zéro Déchet. Cette nouvelle lettre d'information permettra de démontrer et d'accompagner le travail réalisé par tous pour diminuer la production de déchets.

La 4^e édition du Salon de la Récup', organisée par la CCBBO le dimanche 14 mai à Plouhinec, a rencontré un franc succès puisque cette année c'est environ 4 500 visiteurs qui ont fait le déplacement.

Se renouveler dans l'organisation d'un événement tel que le Salon de la Récup' est un défi que la CCBBO relève tous les 2 ans. Notre engagement trouve l'une de ses motivations dans l'envie et la satisfaction de vous faire découvrir les créations ou détournements de potentiels déchets en objets d'art ou usuels, en ressources ou en savoir-faire.

Sommaire

ACTUALITÉS
Nos déchets en quelques chiffres... p.3
Professionnels, mutualisez vos ressources, c'est possible !... p.3

PRÉVENTION
Succès pour la 4^e édition du Salon de la Récup'... p.4

ÉCO-EXEMPLARITÉ
La lutte contre le gaspillage alimentaire continue... p.5

ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE
Les défis Zéro Déchet... p.6
Des actions pour les éco-manifestations... p.7

POINT INFOS
Collecte des feux de détresse... p.8
L'appli Guide du Tri... p.8

« Cette année, la CCBBO a mis l'accent sur « l'habitat Zéro Déchet ». » »

Cette thématique s'inscrit dans une démarche éco-responsable. On aspire davantage à des solutions innovantes, performantes et responsables : construire passif, maîtriser les ressources et utiliser des matériaux dans le respect de l'environnement.

Le chemin vers la réduction des déchets est long mais accessible, tous vos efforts mis bout à bout, contribuent à réduire la quantité de déchets générés sur le territoire. Continuons ensemble notre démarche vers le zéro déchet et surtout n'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !



Un doute, une question...
Vous avez des remarques à faire, des questions sur le tri, n'hésitez pas à nous contacter :
CCBBO - Parc d'activités de Bellevue - Allée de TI Nébé - 56700 Merlevenez
Tél. 02 97 65 16 16 - dechets@ccbbo.fr

Le calendrier de collecte

Le calendrier de collecte 2018 a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres fin décembre 2017. Il a été édité au format A4, en gardant le modèle le concept graphique de celui de 2017.

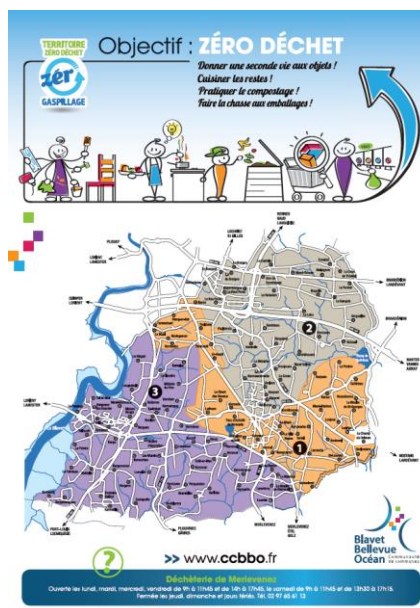
Exemple de calendrier de collecte :

Blavet Bellevue Océan
A CONSERVER 2018
Calendrier de collecte KERVIGNAC

Voici votre calendrier de collecte qui vous aide à mieux gérer vos déchets.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

Un doute, une question ?
 Vous pouvez contacter le Service Environnement de la CCBBO au 02 97 49 14 14 ou déchets@ccbbo.fr



Les projets pour l'année 2018

- Continuité de la démarche EIT,
- Lancement d'un Repair Café,
- Sensibilisation des hébergeurs touristiques au tourisme durable,
- Action en faveur des paysagistes pour la réduction des déchets verts,
- Site internet www.capzerodechet.bzh,
- Mise en œuvre d'une démarche d'éco-exemplarité dans la collectivité,
- Poursuite du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage.